



TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN AGRICULTURE

MAMVA/DERD

N° 34 • Juillet 1997 •

CNTTA

L'Intégration de la Femme Rurale dans l'Effort de Développement de la Campagne Marocaine

Réalisations et Perspectives de la Vulgarisation Agricole

Introduction

"Pour se garantir toutes les chances de réussite, tout effort de développement, se doit d'associer entièrement les femmes."

Constat universel et réalité inéluctable, cette affirmation s'applique également, et surtout, au développement rural.

A la campagne, les sphères d'activités des femmes s'imbriquent et se chevauchent, au point où il est difficile de faire la part du "productif" et du domestique.

Ces femmes étant à la fois:

(1) **Mères de famille**, avec toutes les responsabilités qu'engendre cette "fonction".

Responsabilités d'autant plus lourdes que les effets néfastes de la faiblesse, (voire l'absence) des infrastructures de base dans la majorité des localités rurales marocaines, se répercutent davantage sur le travail féminin.

(2) **Main d'oeuvre familiale permanente ou occasionnelle**, les femmes jouent un rôle vital dans le travail agricole. Certains domaines de ce travail sont, dans des régions, du seul ressort des femmes. C'est le cas, par exemple, de l'élevage, de l'entretien des cultures maraîchères, de la cueillette de certains fruits, et même de la moisson.

(3) **Responsables de la sécurité alimentaire de leurs familles**, dans le sens où elles ont la charge de toutes les activités de transformation et de stockage des aliments.

(4) **Génératrices d'une bonne partie du revenu familial extra-agricole**. De part leur activité artisanale, notamment le tissage des habits, des couvertures ou des tapis, ces femmes contribuent au revenu familial, soit directement par le prix de vente de leur produits, soit indirectement par l'économie du prix d'achat des ces produits sur le marché.

Néanmoins, la recherche et l'expérience ont montré que plusieurs approches du développement rural, à travers le monde, n'ont pas réussi à atteindre les femmes rurales.

Le tournant fut marqué par l'avènement de la Conférence Mondiale de la Réforme Agricole

et du Développement Rural organisée à Rome en 1979, dont le plan d'action a défini un ensemble de mesures en faveur d'un développement rural durable et équitable avec la participation des population concernées. Plan qui a consacré l'intégration des femmes rurales au développement comme étant l'un des principaux garants de sa réussite.

Au Maroc, et jusqu'au début des années 80, l'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n'était pas trop différente.

A l'aube de l'indépendance, les efforts de développement rural qui étaient focalisés sur les problèmes économiques et les mesures visant à accroître la production agricole, étaient essentiellement conçus pour et dirigés vers les "agriculteurs chefs d'exploitation".

Toutefois, l'expérience accumulée à travers les différents plans et programmes de développement menés par ce ministère, a montré combien les connaissances étendues des femmes rurales et leurs apports sociaux et économiques gagnent à être mis à profit.

Les interventions de la vulgarisation agricole

Aujourd'hui, l'intégration des femmes rurales au développement est devenue l'un des piliers stratégiques de toute intervention du MAMVA.

Cette intégration est conçue à deux niveaux:

(1) Au moment de la planification et de la programmation, en tenant compte des besoins économiques et du bien-être des femmes et en mettant en évidence leurs rôles dans les activités domestiques, productives et communautaires,

(2) Au moment de la concrétisation de ces programmes sur le terrain; par la mise en place d'un système d'encadrement adéquat.



SOMMAIRE

n° 34

FEMME RURALE

- L'intégration de la femme rurale dans l'effort de développement de la campagne marocaine..... p.1
- Stratégie de la promotion de la femme rurale marocaine..... p.3
- Rôles de la vulgarisatrice dans la promotion socio-économique de la femme rurale..... p.4

Le Bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale

La coordination, la supervision et la traduction pratique de cette formule d'intégration a été confiée au bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale créée en 1984.

Domicilié auprès des services centraux de la vulgarisation agricole, cette structure dispose d'antennes régionales dites "Cellules Régionales d'Animation Féminine" (CRAF).

La mission principale du bureau de la promotion de la femme rurale est l'orientation et la coordination du travail des CRAF.

Son intervention se situe à plusieurs niveaux:

(i) La réalisation d'études et recherches sur la situation de la femme rurale et les caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages en relation avec les activités agricoles et les voies d'amélioration des conditions du bien-être des femmes et des revenus des familles rurales,

(ii) La participation à la programmation et la planification des actions à entreprendre par les CRAF et leur suivi,

(iii) L'identification et l'étude des projets générateurs de revenus au profit des femmes rurales, leur installation et leur suivi,

(iv) La formation et le recyclage des vulgarisatrices des cellules régionales,

(v) La collaboration avec tous les départements ministériels, ONG, ou tout autre organismes dont les prérogatives intègrent la promotion de la femme rurale.

Bulletin réalisé à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Responsable de l'édition: Pr. Ahmed Bamouh
Publication du Comité National de Transfert de Technologie en Agriculture (CNTTA), B.P.6446, Rabat-Instituts, Tél-Fax: (7) 77-80-63

Les cellules régionales d'animation féminine: les CRAF

Au nombre de 40 (31 DPA et 9 ORMVA), les cellules régionales d'animation féminines se sont vues assignées comme principale prérogative:

L'intégration de la femme dans le processus de développement local agricole et rural.

De ce fait, elles ont la charge de:

(1) Encadrer les femmes rurales par:

- L'établissement de programmes d'action qui tout en répondant aux besoins et aux aspirations de ces femmes, s'intègrent dans la politique générale du développement agricole et rural;

- La conduite de ces actions sur le terrain.

(2) Inciter les femmes à s'organiser.

Par le biais de groupements et de coopératives, les femmes peuvent accéder plus aisément aux services des différentes entités gouvernementales, ou non, chargées de la promotion de la femme rurale.

(3) Intéresser davantage les femmes à des activités à caractères économique et social.

L'accès à la micro-entreprise, tout en permettant la création de pôles facilitant l'encadrement des femmes, permettent à celles-ci de mieux participer au bien être de leur famille.

Pour remplir cette mission, les cellules régionales de l'animation féminine disposent de 143 vulgarisatrices.

Quelques constats sur les réalisations de la vulgarisation agricole

Pour mieux cerner le contexte de travail, et mieux approcher les méthodes d'intervention et les résultats de ces cellules, la Division de la Vulgarisation Agricole (par le biais du bureau de la promotion de la femme rurale) a entamé, au début de 1997, une étude basée sur une enquête auprès des vulgarisatrices de ces cellules.

Elle avait un triple objectif:

(1) La délimitation des champs d'intervention des CRAF, leurs réalisations et leur méthodologie de travail,

(2) L'étude des principales contraintes posées à leur fonctionnement,

(3) Le dégagement d'axes d'amélioration.

Quelques réalisations des CRAF

Un premier survol des réalisations des cellules régionales d'animation féminine (comparées aux prévisions de leurs programmes d'action), laisse entrevoir des taux de réalisation pouvant dépasser les 60%.

Les impacts des actions entreprises par les différentes CRAF, sont notables et peuvent être perçus à travers:

(a) Le nombre de groupements fonctionnels instaurés autour de petits projets générateurs de revenus, dans les différentes régions du royaume et qui embrassent plusieurs domaines:

- L'aviculture: 14 groupements
- L'apiculture: 15 groupements
- La cuniculture: 6 groupements
- L'élevage des petits ruminants: 6 groupements.

- Les jardins potagers: 3 groupements.
- L'artisanat: 7 groupements.

Compte tenu des spécificités de certaines régions, des groupements autour d'autres types d'activités y ont été créés. Il s'agit, notamment des activités liées à la pépinière arboricole, à la conservation des olives, l'extraction du sel de cuisine, et à la poterie.

(b) Le changement notable des attitudes et des comportements des femmes rurales encadrées que ce soit dans les domaines afférents aux techniques agricoles ou au bien-être des familles: santé, hygiène, nutrition.

(c) Il faut également noter l'effet positif des activités génératrices de revenus instaurées par ces CRAF sur le revenu familial et parfois sur le taux de scolarisation des filles.

L'animation féminine c'est agricole, mais c'est aussi l'extra-agricole

En plus des activités à caractère agricole, il faut noter la part prise par la structure centrale et les cellules périphériques de la promotion socio-économique de la femme rurale et l'expérience qu'elles ont accumulée dans d'autres domaines: santé, nutrition, hygiène, préservation des ressources naturelles et alphabétisation.

A ce propos, deux expériences pilotes ont été menées par ces structures dont l'une avec la FAO et l'autre avec le FNUAP.

La première avait trait à l'intégration des messages relatifs à l'éducation nutritionnelle dans les programmes de la vulgarisation agricole et a touché les zones d'action des DPA d'Azilal, Béni Mellal et l'ORMVA de Tadla.

La deuxième, qui s'est déroulé en deux phases (une phase pilote dans la Wilaya de Meknès et une phase d'extension dans les zones d'action des DPA de Tanger, Settat, Marrakech, Chichaoua, Safi, Fès, Sefrou, Agadir, Tiznit et des ORMVA de Tafilalet, Ouarzazate et Berkane) avait pour objectif l'intégration de l'Education en Matière de Population (EMP) dans les programmes de vulgarisation. Les messages d'EMP concernaient cinq domaines: La nutrition, l'alphabétisation, la conservation des ressources naturelles, l'hygiène du milieu et la maternité sans risque.

Conclusion

En parallèle, les vulgarisatrices au niveau local et le personnel du bureau central, participent aux interventions des autres départements ministériels (Santé, Education Nationale, Affaires Sociales, Jeunesse et Sports, etc...) chaque fois qu'ils ont été sollicités.

L'importance et la pertinence des interventions des structures de l'animation féminine et les taux de réussite des actions entreprises par les CRAF (51 groupements fonctionnels sur les 60 groupements créés par ces cellules) les placent en avant garde des institutions oeuvrant pour la totale intégration des femmes rurales dans le processus du développement.

Toutefois, le renforcement des moyens humains et matériels de ces structures et la définition d'un cadre plus propice à leur émancipation, aiderait pour beaucoup dans l'amélioration de leurs performances.

DERD/DVA

Quelques Indicateurs Socio-économiques sur la Femme Rurale Marocaine

La constitution marocaine stipule l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau des droits politiques. Mais, au delà des textes juridiques, certains obstacles socio-culturels accablent souvent les femmes au second rang.

Les femmes rurales souffrent, en plus, d'autres handicaps qui les éloignent indirectement et participent à leur isolement

- (1) Des journées de travail pouvant atteindre 19 h/jour.
- (2) Un taux élevé d'analphabétisme: 89% des rurales sont analphabètes en 1994.
- (3) Un taux de scolarisation de la fille rurale des plus faibles au monde: 26.6%.
- (4) Un taux réduit d'accès à la formation professionnelle: 20.4% des inscrits en formation en milieu rural.
- (5) Des grossesses multiples mettant en péril sa vie et celle de sa progéniture. Le recours aux moyens contraceptifs reste très limité en milieu rural: 33%, contre 54,4% en ville.
- (6) Un taux de fécondité encore élevé: 5,5 enfants chez la femme rurale (2,5 enfants chez la femme urbaine)
- (7) Des conditions sanitaires et hygiéniques des plus précaires: 60% des accouchements ont lieu au foyer, 332/100.000 des femmes meurent en accouchant et 37/1000 des nouveau-nés ne survivent pas.
- (8) Des infrastructures de base inexistantes ou insuffisantes: 60% de la population rurale habite à plus de 10 Km de la formation sanitaire la plus proche. ■

1^{re} Rencontre Hispano-Marocaine de Femmes rurales

La femme méditerranéenne face aux défis du XXI siècle

El Espinar (Segovia) 25 au 27 juin 1997

Conclusions Générales

1. Nous réaffirmons le rôle fondamental de la femme rurale dans les deux bords de la Méditerranée et sa contribution décisive au développement de cette zone.
2. Nous croyons nécessaire l'existence de programmes de développement et d'amélioration d'infrastructures (communication, éducation, santé) qui permettent d'améliorer les conditions de vie des femmes, sans avoir recours à quitter leurs lieux d'origine.
3. Nous croyons que la formation de la femme rurale doit se faire dans les termes suivants: formation de base, développement de capacités pour l'exercice d'une activité professionnelle, préparation pour la participation sociale et nous demandons que la femme participe comme acteur principal dans l'élaboration de cette formation.
4. Nous considérons l'importance vitale d'encourager l'associationnisme à tous les niveaux, comme voie de participation de la femme dans sa formation, dans le développement rural et dans la lutte pour ses droits.
5. Nous allons créer un réseau d'Associations de femmes rurales méditerranéennes, pour fortifier la participation de la femme, échanger des expériences, réaliser des programmes qui nous amènent à renforcer notre identité commune.
6. Nous demandons aux responsables des gouvernements des deux pays une plus grande volonté de travail avec les organisations non-gouvernementales dans des actions qui améliorent l'infrastructure du milieu rural (communications, services sanitaires et éducatifs) qui sont à la base du développement. ■

Projet Stratégie de la Promotion de la Femme Marocaine

présentation succincte

Cadre de la stratégie

L'accès au monde du 21^{ème} siècle, à la lumière de tous les changements opérés ou à venir et face aux multiples défis posés à l'émancipation des nations, reste pour une grande part tributaire de l'intégration totale et responsable de la femme.

Au Maroc, la stratégie de la promotion de la femme, élaborée par les pouvoirs publics marocains en concertation avec la société civile, répond à un double objectif.

(1) S'intégrer dans le cadre de l'effort soutenu déployé ces dernières années pour permettre à la femme marocaine de remplir pleinement ses devoirs et d'exercer ses droits.

(2) Répondre aux accords et conventions internationales concernant la femme.

Principes de la stratégie

Avec ses sept axes, cette stratégie est basée sur cinq principes fondamentaux:

(i) **L'intégration**; dans le sens où toute action entreprise pour l'émancipation de la femme doit s'inscrire dans une vision globale et intégrée prenant en compte tous les faciès de sa vie.

(ii) **La responsabilité**. Tous bords confondus, les différents intervenants doivent assumer leur responsabilités respectives dans la concrétisation de cette stratégie.

(iii) **L'adaptation** des données de la stratégie à la réalité socio-économique actuelle,

(iv) **La concertation** entre les différentes institutions intervenantes, d'une part, et entre celles-ci et la population bénéficiaire d'autre part,

(v) **Le partenariat**. Ce n'est, en effet, que par une mise en commun des moyens, que les efforts déployés peuvent aboutir aux résultats escomptés.

Axes de la stratégie

Quand aux axes de la stratégie, ils concernent:

(1) **"La prémunition légale"** de la femme par la révision de tous les textes de lois qui pourraient l'empêcher d'exercer pleinement sa citoyenneté.

(2) **"L'éducation et la formation"**. La fille, aujourd'hui et hier, en ville comme à la campagne n'ayant pas eu les mêmes chances d'accès à la formation, tous les efforts doivent converger vers l'amélioration de l'accès des femmes à tous les niveaux et tous les types de la formation de base et de la formation continue, en mettant l'accent sur l'encouragement de la scolarisation de la petite fille.

(3) **"La protection sanitaire"**. Les champs d'intervention sont multiples et vastes. Toutefois, la stratégie a adopté certaines priorités, notamment:

- La maternité sans risque,
- La réduction des mortalités conséquentes à l'accouchement,
- L'encouragement du recours aux moyens contraceptifs,
- La lutte contre l'anémie chez les femmes enceintes,
- La protection de la santé de la femme tout au long de son cycle de vie.

(4) **"La participation de la femme à la prise de décision"**. Par l'instauration et le respect du principe de l'égalité des chances entre sexes dans l'accès aux postes décisionnels clés, et par l'encouragement de la participation de la femme dans les différentes institutions: constitutionnelles, financières, économiques,...etc.

(5) **"L'intégration de la femme dans l'activité économique"**. Plusieurs scénarios peuvent concourir pour assurer et favoriser cette intégration. Il s'agit, entre autres, de:

- L'encouragement de tous les secteurs productifs susceptibles d'employer une masse importante de main d'oeuvre féminine;
- La levée des contraintes institutionnelles et organisationnelles qui limitent la création d'emplois féminins,
- Le soutien des mécanismes et des institutions d'intégration des femmes dans le marché de l'emploi,
- L'encouragement de la création de l'entreprise féminine.

(6) **"L'information et la question féminine"**. L'amélioration de l'image de marque de la femme dans le produit informationnel passe par deux voies; d'abord l'utilisation de l'ensemble des supports informationnels pour la sensibilisation de toutes les composantes de la société aux multiples apports de la femme dans le développement; et ensuite par le développement de produits par et pour les femmes.

(7) **"La protection sociale"** de la femme nécessite la mise en place de mécanismes protecteurs des femmes vivant des conditions socio-économiques difficiles et par l'encouragement de la sensibilisation de l'ensemble de la société à cette situation difficile. D'un autre côté, la lutte contre toute forme d'atteinte à la dignité de la femme doit être intensifiée avec la participation des autorités publiques et de la société civile ■.

Traduit et résumé de:

"مشروع الاستراتيجية الوطنية للنهوض بالمرأة"



وزارة التشغيل والشؤون الاجتماعية

ماي 1997 (50 صفحة)

Salon Femmes de la Méditerranée

du 30 Octobre au 04 Novembre
à Casablanca

Tout au long de l'histoire, les rives de la Méditerranée ont abrité les plus célèbres civilisations et leur vie a toujours été marquée par cet échange perpétuel entre le nord et le sud.

C'est dans l'esprit de cet échange que le Salon "Femmes de la Méditerranée" sera organisé du 30 Octobre au 04 Novembre 1997 à la Foire Internationale de Casablanca.

Placée sous le haut patronage de S.M le Roi Hassan II, Dieu le glorifie, cette manifestation sera inaugurée par son Altesse Royale Lalla Meriem en présence de plusieurs autres personnalités Marocaines et Etrangères, notamment des Reines et des épouses de chefs d'Etat.

La promotion de la culture des femmes, le développement de l'entreprise féminine, et le rapprochement entre les femmes du Nord et du Sud sont les principaux thèmes du Salon.

Réunir, durant une semaine des femmes, des chefs d'entreprises, des ONG, des chercheurs...etc ne pourrait que fructifier les relations Nord-Sud et contribuer au développement du rapprochement des peuples.

C'est une grande occasion pour créer une dynamique d'échange et de partenariat, pour soutenir les femmes et les aider à créer des entreprises génératrices de richesses et d'emplois.

C'est aussi un cadre favorable à la communication, les uns étant à l'écoute des autres. Une communication riche et enrichissante, informant sur la communication, les acquis et les voies d'amélioration et d'émancipation.

Un espace de la communication favorable à la promotion de la créativité des femmes: art, culture, musique, littérature, etc.

En somme, une manifestation de prospection et de reconnaissance où le savoir-faire de la femme sera mis en valeur.

Le Salon "femmes de la Méditerranée" sera organisé en espaces:

- Espace "monde rural"
- Espace jeunes
- Espace entreprises
- Espace maison et bien-être
- Espace culture et communication
- Espace artisanal
- Espace gastronomie

L'espace "Monde Rural" est un espace destiné à mettre en évidence le rôle primordial de la femme rurale dans le processus de production et de développement socio-économique et culturel.

Les ateliers animés autour de l'espace "Monde Rural" seront organisés autour des thèmes suivants:

- Lutte contre l'analphabétisme
- Politique de proximité en matière de formation
- Valorisation de l'apport économique et culturel de la femme dans le monde rural
- Développement des coopératives de femmes en milieu rural et semi-rural

Compte tenu de l'envergure de cette manifestation, un centre de presse sera également installé par le salon, c'est son huitième espace. Le centre, en plus de la couverture de la manifestation, assure la publication de la revue du salon ■.

DERD/DVA

Rôles de la Vulgarisatrice dans la Promotion Socio-Economique de la Femme Rurale

Missions, attributions et stratégie

Introduction

S'agissant d'un acteur de développement incontestable, mais qui possède un certain nombre de spécificités socio-culturelles et économiques, la définition et la délimitation du champ d'action de la vulgarisatrice n'est pas chose aisée.

En effet, tout au début de son travail, et pour aboutir à l'objectif qui lui a été assigné (Elaboration d'une stratégie d'intégration de la vulgarisatrice auprès des femmes rurales) la commission s'est trouvée face à un certain nombre de questions demeurées jusque là en suspens:

1- Le travail de la vulgarisatrice doit-il s'intégrer à une vision de développement rural on agricole? Autrement dit faut-il limiter son champs d'action à des actions de vulgarisation agricole on faut-il l'étendre à des activités non agricoles?

2- Quelle est la délimitation des prérogatives de la vulgarisatrice: faire des études sur la programmation, et exécuter elle-même ce qu'elle a programmé? Cette situation est d'autant plus délicate qu'il n'y a aucune définition claire de sa structure d'appartenance ni de sa mission.

3- Comment et selon quels critères contrôler et évaluer le travail de la vulgarisatrice en vue d'en déterminer la rentabilité.

4- Au stade où en sont les choses et compte tenu de la diversité des contextes et des réalités socio-économiques de la campagne marocaine d'une part, et de la multiplicité des rôles de la femme rurale d'autre part, peut-on parler d'une stratégie de promotion socio-économique de la femme ou faut-il se limiter à donner les lignes maîtresses d'un plan d'orientation national, à charge des structures régionales d'élaborer leur propre stratégie pour s'intégrer dans ce plan?

Après une longue discussion l'unanimité a été faite autour de l'utilité d'élaborer plutôt un plan d'orientation.

Plan d'Orientation: Schéma Général

Les lignes directrices du plan d'orientation proposé ont émané d'un certain nombre de question schématique liées entre elles par des relations de cause à effet:

1- Que veut-on faire pour les femmes rurales? ou encore quels sont les axes autour desquels doit pivoter le plan à proposer?

2- Une fois les axes déterminés, qui aura la charge de les concrétiser? D'une autre manière quels seraient les rôles de la vulgarisatrice pour la réalisation de ces axes?

3- Comment peut-elle mener à bien sa mission, selon quelle méthodologie? Et avec quels atouts?

4- Selon quel programme?

5- Quels moyens mettre en oeuvre?

6- Quels sont les indicateurs et les critères d'évaluation du travail de la vulgarisatrice et qui doit assurer le suivi et l'évaluation des actions entreprises par cette dernière?

Axes d'Intervention

Le plan d'orientation proposé par le commission s'articule autour de quatre axes principaux:

1- L'élaboration d'un référentiel sur la femme rurale pour mieux connaître ses rôles socio-économiques, ses problèmes, ses attentes et ses finalités.

A ce propos, une première alternative serait d'essayer de recenser, d'exploiter et compléter la multiples études faites sur la femme rurale.

2- Dans la perspective de contribuer à limiter l'exode rural, et en collaboration avec d'autres départements ministériel, il est impératif que la vulgarisatrice participe à tout effort visant l'amélioration des conditions de vie de la famille rurale.

L'expérience a montré que toute action entreprise en faveur de la femme rurale s'inscrit dans cette perspective.

A ce propos, les structures de la vulgarisation agricole peuvent s'atteler à:

a) Sensibiliser et former la femme rurale à sa fonction en tant que mère des générations futures appelées à vivre dans un environnement différent du sien (scolarisation, santé).

b) Encourager l'émancipation "financière" des femmes rurales en les incitant à améliorer leur revenu. Une des alternatives qui permettrait une plus grande insertion de la femme rurale dans le développement économique et social reste sa formation et son encadrement dans la gestion d'activités génératrices de revenus.

c) Alléger la femme rurale de ses lourdes tâches domestiques pour la libérer pour d'autres activités plus rémunératrices (socialement et/ou économiquement) de ses efforts.

3- Assurer à la femme rurale un encadrement adéquat qui tout en valorisant son savoir faire lui permettrait d'améliorer ses connaissances et ses techniques de production.

4- Veiller à s'assurer une participation volontaire et effective de la femme rurale dans la conception et la programmation de toute action entreprise en sa faveur.

Les Rôles et les Attributions de la Vulgarisatrice

Les prérogatives de la vulgarisatrice qui découlent des axes ainsi définis, sont de natures diverses et englobent plusieurs aspects:

1- Participer à l'élaboration d'un référentiel sur la femme rurale dans sa zone d'action.

2- Dispenser un encadrement agricole et non agricole. A ce niveau, ses domaines d'intervention sont vastes et touchent particulièrement l'information, la formation, la sensibilisation, la motivation, le conseil, l'assistance, et l'orientation.

En outre, et dans le cadre de cet encadrement, elle est appelée à stimuler la participation des femmes rurales.

3- Encourager l'instauration d'activités génératrices de revenus viables en encourageant l'organisation professionnelle des femmes, en identifiant les activités à mener et en cherchant des sources de leur financement.

4- Stimuler la coordination entre sa structure d'appartenance et les autres départements actionnaires dans la promotion de la femme rurale.

Outils Méthodologiques

L'expérience acquise, par les un et les autres dans le domaine de la promotion socio-économique de la femme rurale, a démontré que toutes les méthodes de vulgarisation (vulgarisation de masse, vulgarisation rapprochée, voyages, démonstration) sont applicables.

Il faut noter cependant que la vulgarisation de contact paraît être de loin la plus adaptée aux actions de vulgarisation féminine.

Cependant, un certain nombre de mesures doivent précéder et accompagner le travail de la vulgarisatrice pour lui garantir le maximum de chances de réussite. Il s'agit de:

1- La formation de la vulgarisatrice avant son affectation et au cours de l'exercice de ses fonctions.

Cette formation doit s'inscrire dans la perspective de faire acquérir à la vulgarisatrice les connaissances qui lui permettraient de mieux évoluer dans le contexte où elle exerce et de mieux communiquer son savoir faire. D'un autre côté, une formation continue adéquate la garderait continuellement en contact de nouvelles expériences.

2- La coordination du travail de la vulgarisation auprès des hommes et auprès des femmes pour étudier certains entraves sociales difficilement franchissables, notamment la liberté dans la prise de décision chez les femmes.

Programmes d'Action

Revenant aux structures locales et régionales d'intervention du MAMVA, la programmation est entendue ici à la fois, comme une stratégie à long terme et les plans d'opération annuel qui permettrait d'aboutir aux objectifs de la stratégie.

Il va sans dire que toute cette programmation doit s'inscrire dans le cadre des axes du plan d'orientation.

Moyens à Mettre en Oeuvre

Il s'agit là essentiellement de moyens à mettre à la disposition de la vulgarisatrice pour mener à bien sa mission.

Dans ce sens, et outre les moyens du MAMVA, une formule de partenariat avec les autres départements doit être développée pour les faire participer au financement des activités de la vulgarisatrice.

Dans certaines régions, les actions de l'animation féminine ne requièrent pas toute l'importance qu'elles méritent. Aussi, serait-il préférable de définir dans l'affectation des budget des ordres de grandeurs des ressources à allouer à cette activité.

Suivi Et Evaluation

Il est impératif qu'une commission nationale groupant toutes les compétences requises soit constituée pour se pencher sur la définition de critères d'évaluation du travail de la vulgarisatrice. Cette évaluation doit relever des prérogatives d'une équipe pluridisciplinaire qui l'assiste d'une part, dans la conception de son programme et de ses plans d'action et d'autre part veille à évaluer l'impact des action entreprises ■.

Rapport de la commission n° 2,
"Atelier Souihla"

Marrakech du 10 au 12 Juin 1997

DERD/DVA